**Mine de talents** ( entretien fait par Albertine Williams le 17/09/2019)

Notre intention est de réfléchir à la création d’un organisme de « formateurs » et non un organisme de « formation ». L’objectif est de favoriser l’entraide et le partage de bonne pratique sans cloisonner nos activités et nos spécificités.

Dans ce cadre, je me permets de vous soumettre un rapide questionnaire afin de comprendre votre propre fonctionnement vis-à-vis de formateurs de votre CAE afin de nous en inspirer.

LE QUESTIONNAIRE

* Comment sont réparties les responsabilités lorsque vous devez répondre aux exigences de qualité demandé par les centres de formation ?

Chaque formateur doit suivre les exigences de Datadock et de la loi de 2018 et la certification qualité Région Occitanie. Un audit en octobre 2019 est en cours. Il n’y a pas de choix. Soit tu suis, soit tu ne peux pas faire de la formation dans la coopérative.

* Avez-vous une idée du chiffres d'affaires issue des activités de formation ?

Combien avez-vous de formateurs ? 65 formateurs. Je n’ai pas compris le CA.

* Jusqu'où votre structure accompagne ses formateurs dans la certification des formations ? (Outils, Procédures…) Une formation de 6 jours est obligatoire lors de l’arrivée des formateurs, même expérimentés. Et ½ journée tous les trimestres.
* Quelles compétences ont-ils en ingénierie de formation ? Ils ont deux formateurs formée en ingénierie de formation ( maitrise).

Avez-vous un référent pédagogique ? Proposez-vous des formations de formateur ? Il y a un référent budget/ administratif, un référent pédagogie et ingénierie.

Formation obligatoire. 80 heures. CPF accepté pour cette formation !!

* Comment gérez-vous la bascule entre activité de formation et activité de prestation ( donne moi deux exemples ? ) pour un même entrepreneur d’un point de vue comptable ? (Un seul bulletin de salaire ?) Elle n’ a pas compris la question. Pourquoi y aurait –il séparation ?
* Appliquez-vous une politique tarifaire commune ? Non ce ne sont pas les mêmes métiers, ni les mêmes compétences…
* Etablissez-vous un catalogue de formation ? Si oui, comment est-il construit ?

Oui catalogue de formation en ligne sur leur site Web, mais aussi sur CARIF OREF et KAIROS ( Pôle emplois). Ils sont en train de réfléchir pour le changer leur site WEB.

Attention ! Carif OREF est remplis par les formateurs après avoir suivi une formation, alors que Kairons est rempli par la responsable administratif.

* Comment gérez-vous les bilans annuels pédagogiques et financiers ? Le bilan de DIRRECTE est fait mensuellement maintenant directement sur leur système informatique par chaque formateur.
* Votre organisation est-elle mensuelle ? Avez-vous des stagiaires ? Je n’ai pas compris la question et elle n’en plus.
* Comment sont centralisés les documents des formateurs ? Centralisez-vous les bonnes pratiques ? Tous les justificatifs doivent être scannés et mis sur l’équivalent du Winscop, puis envoyés version papiers au centre de formation.
* Les justificatifs sont : attestations de stage, convention de stage, questionnaire avant la formation, évaluation à chaud, évaluation à froid( quelques mois après), matrice du bilan pédagogique.

Ces justificatifs sont obligatoires sinon ils ne valident pas les factures.

* Concernant la gestion de la TVA, comment procédez-vous ?

Pas de TVA mais da facto taxe salariale.

* + Une structure globale ou plusieurs structures dont une dédiée à la formation ?
  + Une structure non-assujettissement à la TVA à taux plein ?
  + Non récupération de la TVA  sur les achats ? / Taxe sur les salaires ?